

gouverneur de Phénicie-Syrie, a été préfet de la Ville en 298 et proconsul d'Asie.

P. 79. Base.

60)

*Sex. Attio L. filio Vol. Suburano Aemiliano praef. fabr. praef. alae Taurianae torquatae adiutori Vibi Crispi leg.*  
 5 *Aug. pro pr. in censibus accipiendis Hispaniae citerioris adiut. Iuli Vrsi praef. annonae eiusdem in praefect. Aegypti proc. Aug. ad Mercurium proc. Aug. Alpium Cottianarum et*  
 10 *Pedatum Tyrriorum et Cammuntiorum et Lepontiorum procur. prouinc. Iudaeae proc. prouinc. Belgicae*  
*Mari Celhegi cornic. piiss. fratres.*

L. 14 : *cornic(ulari) piiss(imi) fratres.*

La procuratèle *ad Mercurium* consistait à diriger des greniers à Alexandrie (C. I. L., X, n° 3847 = H. Dessau, I. L. S., n° 1398). Les *Pedates Tyrii* et les *Cammuntii* sont inconnus; les *Lepontii* seraient « un rameau disjoint de cette nation, établi entre Suse et Turin ».

Nous avons sans doute ici le *cursum*, jusqu'à présent ignoré, du personnage que Trajan fit préfet du prétoire dès 98 et auquel il permit, en lui donnant le rang prétorien, l'accès au consulat en

59)

*T. Statilio Maximo Seuero L. Iuuentio Munito auguri Xuero stlitibus iudicandis quaestori Aug. trib. pleb. praetori*  
~~trib. pleb. praetori~~  
*patr. col.*

Ce personnage semble inconnu.

P. 80. Base.

101 (*Prosop. imp. rom.*, 2<sup>e</sup> édit., I, p. 274, n° 1366).

Julius Ursus fut préfet d'Égypte vers 84 (O. W. Reinmuth, *The prefect of Egypt*, p. 133); on ne savait pas qu'il avait été avant préfet de l'annonne.

Vibius Crispus est à identifier avec Q. Vibius Crispus (*Prosop. imp. rom.*, 1<sup>re</sup> édit., III, p. 420, n° 379), dont la légation en Espagne, jusqu'à présent ignorée, doit se placer sous Titus ou dans les premières années de Domitien.

P. 82. Base.